



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Octroi de mer : où est le portail public et le simulateur officiel ?

Question écrite n° 18020

Texte de la question

Mme Béatrice Bellay attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur l'absence de portail national harmonisé permettant aux consommateurs et aux entreprises de connaître, pour chaque code de nomenclature et chaque territoire, les taux, exonérations, différentiels, dates d'effet et motifs des décisions d'octroi de mer. Elle lui demande si elle va créer, comme le Gouvernement s'y est engagé à plusieurs reprises depuis près de 10 ans, avec les collectivités, un service public numérique interopérable comprenant un historique des délibérations, un simulateur opposable ou assorti d'une garantie de fiabilité, des jeux de données ouverts et une interface accessible, et de préciser le calendrier, le financement et la responsabilité de sa mise à jour.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Bellay](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18020

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2026](#), page 8039